



Le 31 octobre 2019

HALLOWEEN : la Direction met son masque de dialogue social !

Nous le savons tous, la Direction fait les choses à l'envers ! Elle a donc choisi un 31 octobre, jour d'halloween, pour recouvrir, et non pas enlever, son masque de terreur par un masque de dialogue social.

Pour se faire, la Direction a convoqué le 31 octobre un CSE extraordinaire. SUD a cherché les bonbons partout, mais il ne restait plus rien des présentations du projet site (*erreur de timing*) !

Lors de ce CSE, la Direction a présenté les engagements pris auprès de l'intersyndicale CGC/SPAEN/CFDT/SUD.

Ces engagements visent notamment à amender son projet de réorganisation PSR :

- en modifiant l'effectif cible par équipe 5*8 à 13 au lieu de 12 (l'effectif d'exploitation reste 8 et effectif sécurité à 7...),
- en mettant en place un effectif à 14 par équipe 5*8 jusqu'à fin 2020 pour les besoins en formation/compétences,
- en mettant en place une commission de suivi qui examinera, à la vue du REX et d'éventuelles nouvelles activités, la pertinence de maintenir un effectif à 14 de façon pérenne.

La Direction s'engage également à ouvrir des négociations portant sur les modalités de dialogue social autour des projets envisagés par la Direction afin de prévenir toute situation de rupture du dialogue (dit plus clairement « *La grève ça nous arrange pas trop trop...* »).

SUD accepte de lever le préavis de grève

SUD constate que pour la première fois la Direction décide d'amender un de ses projets de réorganisation.

Cela a été possible que grâce à l'aide et aux informations de tous les salariés du site (lors de l'AG site de juillet, de l'AG PSR de septembre, du rapport d'enquête sur PSR et de l'expertise lancée en CSE).

L'ensemble de vos arguments (bulles surdimensionnées, niveau de sûreté/sécurité insuffisant à la vue de l'effectif 5*8 PSR, report des interventions, impact sur notre image, rôle des PCE/REP, etc.) a permis de faire amender le projet.

Devant ce geste inédit de la Direction et afin d'être cohérent avec nos valeurs (privilégier le dialogue et les actions en intersyndicale), SUD a décidé de ne pas s'isoler et de retirer son préavis pour reprendre les négociations touchant à tous les salariés !

SUD a demandé à RH une absence de sanction en cas d'absence d'un salarié qui n'aurait pas été prévenu de la levée du préavis de grève. **DRH a accepté.**

AUCUNE NAIVETÉ :

Négocier va rester extrêmement compliqué !

Plus que jamais, il est essentiel d'être unis, d'éviter toute guéguerre syndicale et de former des intersyndicales fortes !



JE PENSE QUE POUR NÉGOCIER, ÇA VA ÊTRE COMPLIQUÉ...

Projection conventionnelle - droit de grève !

Si la première page vous a semblé positive, alors SUD vous présente des excuses !

Doit-on se gargariser de sauvegarder 5 postes chez PSR, peut-être 10, en oubliant les 25 postes supprimés et un effectif de sécurité inchangé ? Doit-on se gargariser de ne pas influencer sur le projet site et de ne pas réussir à obtenir des avancées collectives ? **Non, c'est un échec syndical ! SUD assume et tient donc à faire quelques rappels importants sur ses actions.**

SUD va négocier avec fermeté les mesures d'accompagnement dans le cadre du projet PSR et a d'ores et déjà demandé à la Direction de démontrer concrètement son souhait supposé **d'amélioration de la Qualité de Vie au Travail pour tous les salariés**. Des RTT sécables, des « temps de badgeuses » corrigés à la hausse du fait de la mise en place des portiques ou la suppression des badgeuses en entrée des bâtiments, une véritable prise en compte, associée à des moyens, de la problématique « parentalité » et des conditions de travail insupportables, sont autant de points à prendre en compte !

Droit de grève et OMF : SUD continue son combat judiciaire sur le droit de grève ! Pour information : procédure d'incidence, au TGI de Cherbourg le 05 novembre, sur le droit de grève à PCM et la décision de la DIRECCTE sur les OMF ! SUD plaidera que ce sont deux sujets bien distincts (que la Direction essaie de mélanger dans un gloubi bouлга judiciaire pour jouer la montre). **Soyez assurés que nous continuons notre combat judiciaire sur ces deux points !**

Projection conventionnelle de l'âge : vous êtes plusieurs à nous interroger sur ce sujet et nous avons même eu le droit à un « *ça y est les élections sont passées alors vous avez abandonné ! Vous reprendrez en 2022 car ça sera une année d'élections syndicales !* ».

SUD ne peut que respecter cette méfiance, mais nous nous voyons obligés d'apporter des précisions :

- SUD soutien 10 dossiers de salariés à la cour d'appel de Caen (magistrats professionnels en appel contrairement à une première instance de prud'hommes),
- sur demande de salariés : nous avons décidé de soutenir de nouveaux dossiers sur la projection devant le conseil des prud'hommes de Cherbourg ! 4 dossiers déjà envoyés et 2 en cours de finalisation.
- SUD n'est pas représentatif au niveau entreprise et ne participe donc pas aux négociations sur ce thème.



La projection conventionnelle de l'âge est une mesure discriminante sur de nombreux aspects ! Selon sa date de départ et/ou son année de naissance on dépend de l'avenant n°3 ou n°4, selon l'âge où l'on obtient le taux plein on peut avoir une projection conventionnelle « transparente », etc ! Exemple : selon la date de départ, on peut être né en 1963 et avoir acquis 2 ans d'anticipation et subir une projection identique (18 mois) à un salarié né en 1965 ayant acquis 5 ans d'anticipation.

SUD soutiendra la grève du 05 décembre 2019 contre la réforme des retraites et n'abandonne pas son combat judiciaire sur la projection conventionnelle !

Nous rejoindre !

L'équipe SUD Orano Cycle La Hague invite l'ensemble des salariés se retrouvant dans ses valeurs à la rejoindre en adhérant !

Ensemble, nous serons plus forts pour défendre nos acquis, pour obtenir de nouveaux droits et pour nos conditions de travail ! **Vous connaissez désormais nos valeurs, les engagements que nous prenons et que nous tenons, nos combats juridiques, alors n'hésitez plus à adhérer pour mêler votre voix à la nôtre !**

SUD Orano Cycle La Hague privilégie les augmentations uniformes, nous avons donc une politique d'adhésion sur la même logique*.

Nous contacter : sud.anc.lahague@gmail.com ou 2.57.96 et 2.76.04

Nos tracts, nos courriers et nos accords (comme l'accord d'entreprise) sont consultables sur www.sudhague.fr

*Quel que soit votre salaire de base, l'adhésion est à 102€ par an (soit 8.50€/mois et ≈ 3€/mois après déduction fiscale de 66%).

